



Référence : 20241213-RAP-63-1253-Insp_Cess.+Modif.RenE_SDC_Joze_St Laure

RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES		
Nom et adresse de l'établissement contrôlé		Code DREAL
Société : Sablères Du Centre (SDC) Adresse : Lieu-dit « Les Bayons » Communes : Joze/St Laure		S3IC 0005603080 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input type="checkbox"/> AE <input checked="" type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO / IED <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS / <input type="checkbox"/> IED
SIREN : SIRET : 48010745700032		
Activité principale : carrière de matériaux alluvionnaires		
Date du contrôle : 09/12/2024		
Inspecteur :		
Type de contrôle		
<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée		<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle
Circonstances du contrôle		
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Cessation partielle et Modification des conditions de remise en état
Thème(s) du contrôle • Remise en état		
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Les parcelles en exploitation et les parcelles en cessation		
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral n° 16-00202 du 10 février 2016 portant autorisation d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires pour la société SABLIERES DU CENTRE au lieu-dit « Les Bayons » sur les communes de Joze et de Saint Laure.		
Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)		
Nom	Société	Qualité
	SDC	Directeur Technique
	SDC	Responsable QSE
	SDC	Chef de carrières
	SDC	Responsable Foncier
Copies	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitant ; DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input checked="" type="checkbox"/> Équipe ECIE <input type="checkbox"/> Autre :	

I – Synthèse de la visite et des constatations

1 – Contexte

1.1 Cessation d'activité partielle

La société SDC a déposé, en avril 2024, un dossier de notification de mise à l'arrêt définitif pour les parcelles YD 91, 92 et 93 qui constituent la partie Nord de la carrière des « Bayons » et qui sont situées sur la commune de Saint Laure.

Par courrier reçu le 11 décembre 2024, la société SDC a transmis au préfet un mémoire de réhabilitation accompagné des ATTES-SECUR et ATTES-MEMOIRE conformément à la procédure de cessation applicable à compter du 01 juin 2022.

1.2 Modification des conditions de remise en état

Par courrier en date du 01 octobre 2024, M. Eric CHAMBON, agissant en qualité de Président de la S.A.S SBC HOLDING, elle-même Présidente de la SABLIERES DU CENTRE, sollicite l'autorisation de modifier les conditions de remise en état de la partie Sud de la carrière des « Bayons » située sur la commune de Joze.

Ce courrier est accompagné d'un dossier de porter à connaissance présentant les modifications demandées.

L'arrêté d'autorisation d'exploiter du 10 février 2016 prévoyait une remise en état sous la forme d'un plan d'eau au droit des parcelles YD 16, 17, 39, 40 et 41.

La société SDC, en accord avec les propriétaires et le maire de Joze, propose de remblayer ces parcelles pour les destiner à un usage agricole. Seule la zone humide située dans l'angle Sud-Est de la carrière sera laissée en état.

2 – Constats effectués ce jour

2.1 Cessation d'activité partielle

Les terrains d'assiette des parcelles YD 91, 92 et 93 de la commune de St Laure ont été remblayées jusqu'au leur niveau d'origine.

Une couche de terres végétales a été régalée en surface permettant à la végétation locale de se réinstaller.

Les terrains sont libres et peuvent être restitués en l'état à la commune de St Laure.

2.2 Modification des conditions de remise en état

La partie Sud de la carrière des « Bayons » est toujours exploitée, par campagne d'une semaine.

Les derniers travaux d'extraction ont montré que le gisement restant à exploiter était de moindre volume par rapport au volume estimé lors de la demande d'autorisation.

Ainsi, l'exploitation autorisée jusqu'au 10 février 2031, sera vraisemblablement avancée, et la société SDC prévoit l'arrêt des travaux d'extraction courant 2025 et la fin des travaux de remblaiement et de remise en état pour fin 2028.

Une rencontre sur site, le 04 décembre, avec M. Laurent LONGCHAMBON du CPIE a permis de confirmer que les conditions de remise en état, proposées dans le dossier, étaient bien en accord avec les préconisations du CPIE, telles que décrites dans la notice technique référence JM63-SBC-001 du 22/07/2024.

3 – Conclusion

Suites données par l'inspection <input type="checkbox"/> Observations ou non-conformités à traiter par transmission d'éléments de réponse <input type="checkbox"/> Proposition de mise en demeure <input checked="" type="checkbox"/> Autre : APC		
Synthèse des suites : L'inspection des installations classées proposera, pour les parcelles situées sur la commune de Joze, un APC portant modification des conditions de remise en état.		
Inspecteur le 13/12/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Vérificateur le 13/12/2024 L'inspecteur de l'environnement Signé	Approbateur le 13/12/2024 Pour le directeur régional, Le Coordonnateur de l'équipe ECIE Signé